

Moyens des DHG 2015

Nous avons dit que la ministre avait annoncé les bonnes nouvelles avant les élections mais que les conséquences négatives de la refondation PEILLON viendraient après le vote. Nous y sommes ! Les Dotations Horaires Globales, en cours de transmission aux établissements, mettent en œuvre le décret du 20 août 2014 qui se substitue aux décrets statutaires de 1950. **Elles traduisent très concrètement ces conséquences négatives.** Ainsi, les règles d'attribution de ces dotations seront profondément modifiées à la rentrée 2015 par la création des Indemnités pour Missions Particulières (IMP).

Ces indemnités sont destinées à rémunérer des responsabilités jusqu'alors payées sous forme d'indemnités spécifiques (Eclair, IFIC...) ou de décharges, voire de HSA ou HSE. A ce jour, aucun texte pour la mise en place du régime indemnitaire n'est publié ... beaucoup de flou donc, sur les modalités d'attribution et les montants (ou fourchettes) de celles-ci ... Bien entendu, **ces nouvelles indemnités ne résultent que de redéploiements.**

- Première conséquence, **d'autres indemnités seront supprimées** ainsi que **des HSA et HSE** (la moitié des HSA transformées en HSE dans l'académie de Montpellier par exemple).

- De plus, les DHG comporteront des postes, des heures supplémentaires ainsi qu'une somme en euros. Le problème c'est que **cette globalisation permet de redéployer des moyens et de donner un montant total parfois inférieur à l'addition des dotations individuelles** des années précédentes.

- Autre conséquence, **le rectorat attribuera une dotation globale à l'établissement** laissant aux conseils d'administration et aux chefs d'établissement le soin de la répartition d'une dotation insuffisante. Car **à la rentrée 2015, à nombre d'élèves équivalent, la dotation en postes et HSA sera systématiquement en baisse !**

- Cela entraînera également la suppression d'heures de décharge, notamment pour l'heure de labo en histoire-géographie, en langues et en technologie. **Rien de tel pour mettre de l'ambiance au sein des équipes pédagogiques...**

- Ce sont aussi des dotations pour langues anciennes, classes bi-langues, ateliers artistiques qui sont supprimées... Rappelons que **nos collègues doivent ces nouveautés de la rentrée 2015 à l'UNSA au SGEN-CFDT, à la FSU et au SNALC** qui ont approuvé la réécriture des décrets de 1950. Parions que certains responsables de ces syndicats vont subitement être frappés d'amnésie...

Notre conseil : faites l'inventaire des besoins de l'établissement qui ne seront pas assurés faute de moyens. Demandez que les personnels aient **communication du nombre, des montants et des bénéficiaires de ces indemnités.** Alerte le SNCL-FAEN qui **conseillera et appuiera** l'action de tous ceux qui engageront des actions syndicales pour obtenir davantage de moyens permettant d'améliorer les conditions de travail des élèves et celles de leurs professeurs.



CPE et Surveillants : prime ZEP 2015

A la rentrée 2015, pour les CPE en poste dans un des 350 établissements classés REP+, l'indemnité de la prime ZEP sera revalorisée. Une augmentation de 100%, faisant passer la prime de 1 156 €/an à 2 400 €/an.

Pour ceux exerçant dans les établissements classés REP, l'indemnité sera augmentée de 50%, passant de 1 156 €/an à 1 800 €/an (ce qui correspond au dispositif déjà en vigueur depuis la rentrée 2014 pour les CPE en poste dans les 100 établissements en REP+).

Les personnels de surveillance seront quant à eux malheureusement toujours exclus du dispositif et ne toucheront aucune prime ZEP : le SNCL-FAEN demande que les personnels de surveillance puissent eux aussi bénéficier de la prime ZEP au

même titre que les professeurs ou les CPE.

En ce qui concerne le système de pondération horaire s'appliquant pour les professeurs dans les établissements de l'éducation prioritaire classés REP+, aucune mesure similaire n'est prévue, que ce soit pour les CPE ou pour les personnels de surveillance (pour rappel : une heure d'enseignement pour les professeurs « vaudra » 1,1 heure dans le calcul de leur service).

Le SNCL-FAEN revendique avec force la mise en place d'un système de pondération semblable pour les personnels de la vie scolaire, pouvant aboutir par exemple à un emploi du temps de 32 heures hebdomadaires toutes tâches comprises pour les CPE, et pour les personnels de surveillance une réduction de 10 % de leur temps de service à salaire égal.

Gel du point d'indice : combien avons-nous perdu ?

Voici quatre ans et demi que nos salaires sont bloqués par les gouvernements successifs, par le gel de la valeur du point d'indice. Avec une augmentation n'ayant jamais dépassé 1% depuis 1995 auparavant, les professeurs semblent avoir fait le deuil de ce pourtant nécessaire réajustement de leurs salaires, face à l'inflation des prix et l'augmentation des prélèvements en tout genre, pour garantir notre pouvoir d'achat. Mais si nous faisons le calcul ? Combien avons-nous vraiment perdu ?

4,38 % ! C'est l'augmentation globale qu'a connu le coût de la vie (selon l'indice des prix INSEE) entre juillet 2010 et janvier 2015.

Pour un professeur certifié de milieu de carrière (échelon 9 classe normale), un ajustement de la valeur du point d'indice représenterait aujourd'hui une augmentation de plus de 70 euros nets par mois, uniquement sur son salaire de base ! (Pour un professeur en fin de carrière, cette perte pourrait s'élever jusqu'à 100 euros de moins sur le revenu mensuel...)

Plus parlant encore, si on fait le calcul cumulé des sommes perdues mois après mois par ce gel, ce sont plus de 2800 euros que ce professeur devrait avoir en plus sur son compte en banque aujourd'hui. Et pour le ministère, c'est environ 1 milliard 680 millions d'euros d'économisés, depuis quatre ans...

Edifiant, non ?